



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 72695

Texte de la question

M. Jean Espilondo appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les difficultés rencontrées dans certaines régions par ceux qui désirent passer leur permis de conduire. En effet, à la suite du non-recrutement ou du non-renouvellement des effectifs d'inspecteur, les jeunes doivent faire face à des délais d'attente de plus en plus longs pour passer leur examen du permis de conduire. Dans certaines régions, ce délai d'attente peut atteindre un an après la première inscription. On estime aujourd'hui qu'une centaine d'inspecteurs supplémentaires serait nécessaire pour répondre aux besoins. Les jeunes du Pays basque risquent d'être rapidement confrontés à des telles difficultés puisque un des trois inspecteurs qui y officient est désormais appelé à exercer dans la région toulousaine, ce qui va poser en Pays basque de gros problèmes de « file d'attente », notamment en période estivale. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour résorber ce problème.

Texte de la réponse

Au cours de l'année 2001, la demande forte et continue dans les examens du groupe « poids lourds », a été marquée par une progression de 11 % par rapport à celle de l'année 2000, et s'est concrétisée par une tension importante sur l'offre de places d'examen. Les efforts déployés au niveau national et l'investissement important des délégués et inspecteurs du permis de conduire sur ces tâches prioritaires ont néanmoins conduit à une augmentation de 10 % du nombre des places attribuées, par rapport à la même période de l'année 2000. Pour ce qui concerne l'effectif global du corps des inspecteurs, l'effort entrepris en 2000 a été amplifié. En 2001, 72 postes supplémentaires ainsi que 5 postes de délégué au permis de conduire et à la sécurité routière ont été créés. Au total, et si l'on ajoute les remplacements pour départ à la retraite, 98 agents ont reçu leur affectation définitive le 1er janvier 2002. Pour 2002, 134 postes sont offerts aux concours interne et externe de recrutement dont les épreuves sont actuellement organisées. Au total, le Gouvernement a décidé de créer 230 postes d'inspecteur et délégué du permis de conduire entre 2001 et 2003 pour améliorer les conditions de passage du permis, après les 30 postes créés en 2000. Après plusieurs années de stagnation, l'effectif de ce corps de la fonction publique est donc en croissance de 30 % depuis 1997. Enfin, la situation de la circonscription Landes - Pyrénées-Atlantiques a été examinée attentivement et, dans le cadre du premier mouvement de mutation pour l'année 2002, avec effet au 1er juillet 2002, 2 postes ont été ouverts à la vacance (un dans les Landes et un dans les Pyrénées-Atlantiques).

Données clés

Auteur : [M. Jean Espilondo](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72695

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 658

Réponse publiée le : 22 avril 2002, page 2118